

Dans l'intervalle, monsieur l'Orateur, le ministère n'est pas inactif. En vertu de l'autre autorité législative que nous possédons, la loi sur l'organisation du gouvernement, le ministre et ses fonctionnaires ont organisé ce nouveau ministère, et depuis que le premier ministre (M. Trudeau) en a signifié l'intention, beaucoup a été accompli.

Monsieur l'Orateur, j'ai parlé de l'ordre de priorité des projets auxquels il nous faudrait songer pour les provinces atlantiques, ainsi que de la nécessité d'attendre le rapport de l'Office. Pourrais-je me reporter un moment au discours prononcé à Halifax par le ministre? Voici ce qu'il a dit au sujet des priorités en matière d'expansion régionale:

Cette réalisation nous a amenés à la troisième étape du développement régional, représentée au niveau fédéral par la décision de former un nouveau ministère chargé, d'une façon générale, d'élaborer et de coordonner les mesures d'expansion régionale.

Cela comporte beaucoup plus que la fusion des programmes actuels, afin d'éliminer le double emploi et d'accroître l'efficacité du gouvernement. Je ne mésestime pas cela. Cependant, nos objectifs vont beaucoup plus loin.

Essentiellement, le nouveau ministère est créé parce que le développement régional vient au premier rang des priorités du gouvernement fédéral.

«Si l'on ne remédie pas à la sous-industrialisation des provinces atlantiques—non par des aumônes ou des subventions, mais en aidant ces provinces à devenir des régions de progrès économique—l'unité du pays sera aussi sûrement anéantie qu'elle le serait par l'opposition entre francophones et anglophones».

Et le ministre ajoutait:

Ce sont-là les paroles du premier ministre et il y en a bien d'autres dans le même sens.

Cela démontre l'importance des priorités et même l'importance, aux yeux du premier ministre, du travail de ce ministère.

Au sujet de la tâche confiée à son ministère, voici ce que disait le ministre la semaine dernière à Halifax, dans son discours devant les membres de l'APEC:

Nous devons faire en sorte que les forces de la demande économique jouent de façon plus égale d'un bout à l'autre du pays. Je pourrais exprimer cela d'une autre façon en disant que nous devons voir à ce que le progrès économique se manifeste suffisamment par tout le pays pour assurer des chances égales d'emplois rémunérateurs à tous les Canadiens, de quelque région qu'ils soient.

C'est ce que j'entends par une politique de développement régional. Le gouvernement fédéral est prêt à prendre des mesures spéciales au besoin, pour porter les occasions d'emploi au niveau voulu. De vastes politiques nationales d'emploi ne suffisent pas. Et le fait d'y ajouter une multitude de programmes et d'organismes régionaux ne suffit pas non plus. Il faut aussi une structuration globale

[M. Honey.]

des modes d'action du gouvernement, correspondant aux exigences régionales.

Monsieur l'Orateur, la semaine dernière, j'accompagnais le ministre lors de sa visite dans les provinces atlantiques et j'aimerais dire ceci au parrain de la motion. A mon avis, les provinces atlantiques seraient loin d'être d'accord sur certaines des idées exprimées dans ses remarques de tout à l'heure. J'ai pu m'entretenir avec les gens et je doute qu'ils consentiraient à ce qu'il les appelle des provinces «pauvres». Nous tous qui devons essayer de répartir également les chances et les encouragements dans le pays, nous faisons de notre mieux. Nous ne sommes peut-être pas tous parfaits, cela va de soi, et d'autres gouvernements ont essayé de faire de leur mieux. Néanmoins, il y a toujours place pour la critique. Pendant les deux jours que j'ai passés dans les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse j'ai eu, en général, l'impression—et le ministre dont je relève, également, je crois,—que les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral s'entendaient bien.

• (6.30 p.m.)

A vrai dire, on a fait porter tous les efforts en vue d'aider les provinces atlantiques et je pourrais peut-être indiquer certaines des mesures prises par le gouvernement actuel et son prédécesseur immédiat en ce sens. Je ne veux pas critiquer outre mesure mon honorable ami qui a parrainé la motion, mais il a laissé entendre qu'on n'avait pas fait grand-chose.

M. MacInnis: Le député me permettrait-il une question?

M. Honey: J'aimerais consigner au compte rendu certains renseignements et je me ferai ensuite un plaisir, si j'en ai le temps, de répondre aux questions de mon honorable ami. Permettez-moi de parler tout d'abord de l'Office d'expansion économique de la région atlantique et de certaines dépenses qu'il a faites dans les provinces atlantiques.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je me trouve dans une position difficile, car je n'ai pas entendu l'exposé du député de Cumberland-Colchester-Nord (M. Coates). Je ne puis donc dire si les remarques du secrétaire parlementaire vont porter sur le projet de résolution dont la Chambre est présentement saisie. Par contre, s'il n'y a pas d'objection, on pourrait peut-être permettre au secrétaire parlementaire de continuer.